

À propos du Centre pour la justice et la réconciliation

Le Centre est le département « réforme judiciaire » de la Fraternité Internationale des Prisons, une fédération d'organisations non-gouvernementales agissant dans plus de 100 pays. Le Centre aide les gouvernements, les membres affiliés de la FIP et les autres ONG, à affronter les problèmes du système de justice criminelle.

Le Centre promeut les principes de justice réparatrice et leur mise en application, considérant cette approche prometteuse comme bénéficiant aux victimes, à la société et aux auteurs de délits.

Bien qu'il oeuvre dans la tradition Chrétienne, le Centre cherche des terrains d'entente, un dialogue et une collaboration avec des personnes de tous milieux et de toutes confessions.

À propos du projet « 10 clés pour... »

Les praticiens de la justice criminelle à travers le monde recherchent des mesures pratiques pour répondre aux graves crises existant au sein de nombreux systèmes judiciaires. L'objectif du projet « 10 clés pour... » est de proposer des idées pratiques et procurer l'aide nécessaire en fonction des besoins.

CENTRE POUR LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION

de la Fraternité Internationale des Prisons
PO Box 17434
Washington, DC 20041
www.pficjr.org



10 CLÉS POUR RENDRE LES CONDAMNATIONS PLUS RÉPARATRICES

RENDRE LES CONDAMNATIONS PLUS RÉPARATRICES

La Justice Réparatrice a une influence croissante dans le monde. Les Nations Unies demandent que les pays l'utilisent davantage et a cautionné les principes de bases pour s'assurer qu'elle soit effectivement intégrée à la justice criminelle.

Cependant certains croient, à tort, que la justice réparatrice est un programme particulier. Il s'agit en fait d'une théorie sur la justice qui appelle toutes les parties – victimes, délinquants, sociétés et gouvernement – à reconnaître l'importance de la réparation des dommages causés par le crime.

Cela signifie que les juges peuvent souvent intégrer les principes réparateurs quand ils envisagent les condamnations, même si les processus réparateurs tels que la médiation victime-délinquant n'existe pas localement.

Bien sûr, ils doivent respecter la loi, mais souvent, les juges ont la possibilité d'exercer leur pouvoir à discrétion, même dans les pays de droit civil. Les sanctions existantes, telles que la probation, peuvent offrir suffisamment de latitude pour que les condamnations puissent devenir plus réparatrices.

Le changement à long-terme impliquera probablement un changement de lois et le développement de nouveaux programmes au sein du système de justice criminelle. Le Centre peut aider ceux qui veulent mettre en place de tels changements. Il est également prêt à considérer ce qui peut être fait sous les lois et les institutions existantes.

10 CLÉS POUR RENDRE LES CONDAMNATIONS PLUS RÉPARATRICES

Inclusion

Permettre aux personnes touchées par le crime – victimes, accusés, leur famille et leur communauté – d'aider à modeler les processus réparateurs et ensuite d'y participer.

1^{ère} clé : Réaliser des enquêtes.

Invitez un professeur d'Université pour qu'il les interviewe, pour savoir comment ils ressentent ce qui se passe à la Cour et quels sont les changements qu'ils suggèrent pour que le processus soit plus satisfaisant pour eux.

2^e clé : Prenez en considération les changements.

Aucun cas ne ressemble véritablement aux autres. Un processus destiné aux criminels endurcis qui nient le crime, ne fonctionnera pas pour des délinquants pour qui il s'agit du premier délit, et qui reconnaissent ce qu'ils ont fait. Identifiez les changements dans les procédures, qui demanderaient davantage de participation des différents types de victimes et d'accusés.

3^e clé : Demandez toujours.

Ne pensez pas que les parties vont ou ne vont pas vouloir rencontrer les autres ou participer d'une façon ou d'une autre. Permettez-leur de décider, en leur proposant cette possibilité, tout en respectant leur besoin de sécurité et de respect

Rencontre

Donnez la possibilité aux parties de rencontrer la partie adverse dans un environnement sûr pour discuter du délit et des dommages qui en ont résultés et de ce qu'il y a lieu de faire pour réparer ces dommages.

4^e clé : Comprenez les alternatives.

Renseignez-vous au sujet des programmes efficaces tels que la médiation victime-délinquant, les conférences de groupe familiaux, les cercles de condamnation. Ceux-ci peuvent être utilisés après que l'accusation soit définie mais avant la condamnation ou comme faisant partie de la condamnation.

5^e clé : Développez des programmes.

Identifiez le personnel ou les bénévoles qualifiés pour former sur la façon dont on facilite les rencontres réparatrices. Obtenez leur accord pour qu'ils expliquent et facilitent ces rencontres quand les victimes ou les accusés le désirent.

6^e clé : Utilisez des accords.

Développez des critères pour référer les parties à un processus réparateur, et prenez au sérieux les résultats quand vous fixez la condamnation.

Les réparations

Donnez autant que possible aux accusés, la possibilité de réparer les dommages qu'ils ont créés.

7^e clé : Permettez les excuses.

Des excuses sous la contrainte ne signifieront rien ni à la victime, ni au délinquant. Mais des excuses sincères peuvent être source de guérison pour les victimes. La meilleure façon pour les victimes de tester la véracité d'une excuse est de le faire au cours d'une rencontre réparatrice.

8^e clé : Renforcer la restitution.

Dans certaines juridictions, la restitution est ordonnée mais n'est pas payée. Ce n'est pas juste pour les victimes. Cela peut être que le délinquant ne pouvait pas payer, auquel cas, elle n'aurait pas du être ordonnée. Ou le délinquant peut ne pas avoir pris l'injonction au sérieux, auquel cas, elle devrait être exécutée.

Réinsertion

Aidez les parties à trouver des moyens et des occasions de rejoindre leur communauté dans son ensemble, en tant que membres positivement actifs.

9^e clé : Penser à la sécurité.

La sécurité des parties est toujours importante. Beaucoup de gens purgeant des peines en prison ne sont pas un danger pour la victime ou la société. L'emprisonnement décroît les possibilités pour le délinquant de réparer les dommages ou de devenir un membre actif de la société.

10^e clé : Aidez les victimes.

Les victimes du crime peuvent avoir besoin d'aide au moment où le crime a lieu. Mais elles peuvent également avoir besoin d'aide lors de la sommation à comparaître pour comprendre quand leur présence est nécessaire et ce à quoi elles peuvent s'attendre. Elles ont besoin d'être traitées avec respect et dignité.

Justice réparatrice

La Justice réparatrice est une réponse au crime qui met l'accent sur la guérison des blessures des victimes, des délinquants, de la société, blessures causes ou révélées par le comportement criminel. C'est une façon plus globale de penser le crime, qui valorise : la prise en compte de toutes les parties, la rencontre entre ces parties, la responsabilité personnelle par le fait de faire amende honorable et la réintégration de toutes les parties comme membres actifs de la société.

Changement systémique

Les réformes structurelles peuvent faire en sorte que les principes réparateurs soient plus complètement intégrés lors des condamnations. Certaines comprennent :

- Une disposition législative pour de nouveaux principes de condamnation basés sur une théorie de la justice réparatrice
- Le financement de programmes connus pour faciliter les rencontres et les réparations. Ils peuvent être soit basés sur une ONG, soit gouvernementaux, soit les deux.
- Une disposition législative de présomptions ou de mandats pour l'utilisation de processus réparateurs pour les catégories des délinquants et de victimes qui sont d'accord pour y participer, plutôt que les processus et les sanctions traditionnels du système de justice criminelle.
- Une législation qui permet aux juges d'utiliser à discrétion les processus et les principes réparateurs lors des condamnations.
- Dans les pays de droit commun, au moins, la jurisprudence réparatrice peut se développer puisque les juges appliquent individuellement les principes et les programmes réparateurs lorsqu'ils condamnent.